

## PRÉLÈVEMENT SEPA NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE – RÉVOLUTIONNAIRES SOUSCRIPTION MENSUALISÉE

Contact: SOUSCRIPTION@NPA-REVOLUTIONNAIRES.ORG

	(JOINDRE UN R	RIB)	
NPAR-SCP			
Association de financement du NPA – Révolutionnaires (AFNPAR) 27 rue Taine 75012 PARIS – Agrément CNCCFP du 10 octobre 2024 – ICS : FR13ZZZ8A162D Cotisations exclusivement destinées au NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE - RÉVOLUTIONNAIRES			
	EUROS (PAIEMI	ENT MENSUEL)	
	, LE	/ /	
	ancement du NPA — Révo 15 — Agrément CNCCFP du 10	NPAR-SCP ancement du NPA – Révolutionnaires IS – Agrément CNCCFP du 10 octobre 2024 – ment destinées au NOUVEAU PARTI ANTICAPI EUROS (PAIEM	ancement du NPA – Révolutionnaires (AFNPAR) IS – Agrément CNCCFP du 10 octobre 2024 – ICS : FR13ZZZ8A162 ment destinées au NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE - RÉVOLUTION EUROS (PAIEMENT MENSUEL)

Résiliation par mail à l'adresse SOUSCRIPTION@NPA-REVOLUTIONNAIRES.ORG

## Mentions légales

En signant ce mandat, vous autorisez l'Association de financement du NPA-Révolutionnaires (AFNPAR) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AFNPAR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.